

déi Lénk

Sensibilité politique

REÇU
Par Magda Santos, 15:03, 18/05/2022

Luxembourg, le 18 mai 2022

Concerne : Réitération de demande d'heure d'actualité relative à l'urgence de réglementation des tâches du personnel éducatif et psycho-social des centres de compétences.

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 84 du Règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir prendre en compte cette réitération de demande d'heure d'actualité au sujet de la réglementation des tâches du personnel éducatif et psycho-social des centres de compétences.

Dans le cadre de cette heure d'actualité, nous voulons débattre de l'absence d'une réglementation spécifique des tâches du personnel éducatif et psycho-social travaillant dans les centres de compétences et au contact des élèves à besoins spécifiques.

En effet, une telle réglementation spécifiant les tâches en conformité avec les missions du personnel éducatif et psycho-social des centres de compétences fait défaut depuis la fondation même des centres de compétences via la loi du 26 juin 2018 portant création des centres de compétences.

Plus généralement les conditions de travail du personnel de l'éducation différenciée n'ont pas encore été thématiques dans un débat public jusqu'à ce jour. Dès lors, l'organisation du travail des personnels éducatifs et psycho-sociaux des centres de compétences mérite d'être débattue. Ces trois dernières années et notamment dans le contexte de la crise sanitaire, des représentant.e.s syndicaux ont plusieurs fois alerté le ministre compétent face à la surcharge de travail dont souffre le personnel éducatif et psycho-social des centres de compétences. déi Lénk veut ouvrir ce débat et contribuer à sortir de l'impasse les discussions autour de la réglementation des tâches du personnel éducatif et psycho-social.

Dans la mesure où le problème de la surcharge de travail du personnel en question s'aggrave et qu'un litige oppose actuellement l'Association du Personnel éducatif et psycho-social des Centres de Compétences et de l'Agence (APCCA) et le ministre de l'Education nationale, nous vous demande de bien vouloir reconnaître la nécessité d'un tel débat.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées,

Myriam Cecchetti
Députée

Nathalie Oberweis
Députée

